



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 8 avril 2008 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton
Michel Lampron

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

08-04-052

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en reportant la demande d'aide financière de la Famille Esther Thibeault et Manuel Breault et en enlevant le point 7.4.2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-053

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2008

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 mars 2008 tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



**6.
CORRESPONDANCE**

08-04-054

**6.1
RÉSOLUTION - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver la demande d'aide financière suivante :

- Cadets de Chapais : 200\$

**7.
AFFAIRES NOUVELLES**

**7.1
ADMINISTRATION**

08-04-055

**7.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mars 2008 s'élevant à 360 115.88\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 85 160.87\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2008.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-056

**7.1.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE
DESSAU – EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la conduite d'amenée et du réservoir souterrain du projet d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 75 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, 55 400\$ ont été déboursés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant la facture F015-36598 produite en date du 04 mars 2008 et s'établissant à 5 200\$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



08-04-057

7.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE DESSAU – PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 06-02-017, un mandat de services professionnels à la firme Dessau dans le but d'élaborer un plan d'intervention comportant les phases suivantes :

Étape 1 – Collecte des données

Étape 2 – Examen de l'état (auscultation) des conduites

Étapes 3, 4 et 5 – Bilan d'état (diagnostic) des conduites, établissement des priorités de renouvellement et élaboration du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 18 500\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, 9 375\$ ont été déboursés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant les factures F015-36604 et F015-36605 produites en date du 05 mars 2008 et s'établissant respectivement 7 500\$ et à 1 625\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-058

7.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GENIVAR – MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de la résolution 08-01-013, la firme Genivar pour assurer la surveillance technique du contrat confié à Construction Martin Rousseau Inc;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires alloués sont estimés à 17 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture portant le numéro 78147 au montant 3 476.51\$ à la firme GENIVAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-059

7.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF, ARCHITECTE – PROJET DOMICILIAIRE PLEINE NATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté Jean-Claude Lebeuf, architecte, afin de définir le projet domiciliaire pleine nature et d'élaborer un concept exploratoire conformément à sa résolution 08-03-047;



CONSIDÉRANT QUE les honoraires alloués sont estimés à 24 500\$ maximum, plus les taxes applicables, suivant l'offre de services professionnels datée du 20 février 2008;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par Jean-Claude Lebeuf suivant la facture 2008-D28-E-01 produite en date du 19 mars 2008 et s'établissant à 980\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-060

7.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF, ARCHITECTE – MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé le contrat de mise aux normes du Centre sportif et communautaire à la firme Construction Martin Rousseau Inc en vertu de sa résolution 07-10-152;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Claude Lebeuf, architecte, a été mandaté pour assurer l'administration et la surveillance dudit contrat conformément à une offre de service datée du 7 janvier 2008 et à la résolution 08-01-012;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 23 900\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE 3 585,00\$ ont été déboursés par la Ville ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement d'un compte de la firme Jean-Claude Lebeuf suivant la facture no 2006-C70-ADM-03 au montant de 4 780,00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-061

7.1.7

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-382 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-355 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS, PERSONNEL DIRIGEANT ET EMPLOYÉS (ÉES) MUNICIPAUX POUR LEURS DÉPLACEMENTS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement 03-355;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 12 février 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 08-382 soit et est adopté par le conseil.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



08-04-062

7.1.8

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-335 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AUX EMPLOYÉS CADRE ET LES PROCÉDURES D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement 99-335;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 11 mars 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 08-384 soit et est adopté par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-063

7.1.9

RÉSOLUTION – MANDAT AU CRM DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROCHAINE NÉGOCIATION

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés municipaux de la Ville de Chapais est échue depuis le 2 mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais a déposé leurs demandes en date du 18 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE les négociations débuteront dans la semaine du 26 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mandater le Centre de Ressources Municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM) de l'Union des Municipalités du Québec pour apporter à la Ville de Chapais le soutien technique nécessaire à la négociation;

CONSIDÉRANT l'offre de service du CRM datée du 25 mars 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate le CRM de l'Union des Municipalités du Québec suivant l'offre de service du 25 mars 2008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-064

7.1.10

RÉSOLUTION – RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT l'âge de certains comptes dus à la corporation municipale et pour lesquels les efforts de recouvrement n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE des procédures judiciaires ne seraient pas justifiées compte tenu des maigres chances de recouvrer ces comptes et du montant en cause;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais radie du rôle de perception les comptes irrécupérables suivants :



<u>Date</u>	<u>matricule (contribuable)</u>	<u>montant</u>	<u>Mont + int.</u>
26-07-02	D2214 (Drapeau Jocelyne)	585.88\$	1015.01\$
03-07-01	D2102 (Immeubles Blacksmith)	591.99\$	1142.00\$
21-08-00	D9910 (Pearson Nelson)	15\$	41.89\$
01-12-99	D9901 (Simard Denis & Délangis)	2725.26\$	6995.92\$
01-12-01	F0716 (Yves Thibeault)	3355.32\$	7170.50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-065

7.1.11

RÉSOLUTION – EMPRUNT TEMPORAIRE– MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement d'emprunt 07-379 et du règlement d'emprunt 05-367 autorisant, entre autres, la mise aux normes du Centre sportif et communautaire et décrétant une dépense et un emprunt de 1 730 974\$;

CONSIDÉRANT QU'au sens de la loi, le conseil peut emprunter temporairement jusqu'à 100 % du montant autorisé d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT l'approbation de ces règlements par le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 14 mars 2008 et du 14 novembre 2005, et ce, pour la somme totale de 1 730 974\$;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise qu'il soit effectué à la Caisse populaire Desjardins de Chibougamau un emprunt temporaire de 1 300 000\$ aux fins de payer les dépenses à effectuer au Centre sportif et communautaire en rapport avec les règlements d'emprunt 07-379 et 05-367;

QUE le maire et le directeur général, greffier et trésorier soient, par la présente résolution, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

TRAVAUX PUBLICS

7.2.1

08-04-066

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CAMION MULTISERVICE QUATRE SAISONS

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à l'acquisition d'un camion multiservice, le tout conformément au plan d'immobilisation 2008-2011 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres en date du 13 février 2008;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 7 mars 2008;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :



<u>Soumissionnaire</u>	<u>prix soumission</u>	<u>prix tx incluses</u>
Carrefour Lac-St-Jean	191 026.00\$	215 620.60\$
Camion Inter - Élite	198 563.39\$	224 128.43\$
Kenworth Québec inc	203 000.00\$	229 136.25\$
Peterbilt	204 995.00\$	231 388.00\$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont généralement conformes aux exigences du devis de soumission;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte, sous réserve de l'approbation du règlement 08-383, l'offre du plus bas soumissionnaire généralement conforme, soit Carrefour Lac-St-Jean, au montant de 196 526.00\$, incluant une balance électronique de marque RT, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer les documents appropriés pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-067

7.2.2

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-383 AYANT POUR OBJET DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN CAMION MULTISERVICE

CONSIDÉRANT la décision du conseil de procéder à l'acquisition d'un camion multiservice quatre saisons au montant de 196 526\$, plus les taxes au montant de 25 302.43\$;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu de financer cette acquisition en contractant un emprunt au montant de 212 000\$ sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 12 février 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 08-383 soit et est adopté par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-068

7.2.3

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CUEILLETTE SÉLECTIVE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CHAPAIS

M. le conseiller Christian Breton donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet la cueillette sélective dans les limites de la Ville de Chapais.

08-04-069

7.2.4

RÉSOLUTION – ADHÉSION AU PROGRAMME RECYC-FRIGO



CONSIDÉRANT QU'UN programme de récupération de vieux réfrigérateurs et de vieux congélateurs énergivores a été mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet la récupération de ces appareils à la condition que ceux-ci aient dix ans et plus, soient toujours branchés et fonctionnels et aient une dimension de 10 à 25 pieds cubes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux propriétaires de toucher 60.00\$ pour chaque appareil récupéré (maximum 2 appareils par ménage) tout en bénéficiant d'un service gratuit de collecte à domicile;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de protéger l'environnement en ce sens que 95% des composantes des appareils récupérés sont recyclées;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adhère au programme « RECYC-FRIGO Environnement »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-070

7.2.5

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AJUSTEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS – PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a conclu un protocole d'entente avec le ministère des affaires municipales et des régions le 14 juin 2006 dans le but de réaliser un projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en 2008;

CONSIDÉRANT la croissance des coûts de construction;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu de demander au ministère des affaires municipales un ajustement des aides financières;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande au ministère des affaires municipales un ajustement des aides financières afin de permettre à la Ville de réaliser son projet en 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

URBANISME

08-04-071

7.3.1

RÉSOLUTION – 9133-7097 QUÉBEC Inc (IMBM-FONTECH) – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi no 21 le 15 juin 2006, loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2006, c.31);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi introduisait de nouvelles dispositions en matières de soutien au développement économique local;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible aux municipalités d'accorder une aide financière, par résolution, totalisant



25 000\$ par exercice financier sans égard au type d'entreprise qui en bénéficie et ce en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales (LCM) ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant peut être réparti entre un ou plusieurs bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises admissibles sont celles qui ne sont pas admissibles à un crédit de taxes mais néanmoins importantes pour l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le programme est en vigueur jusqu'au 15 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE 9133-7097 Québec Inc (IMBM-FONTECH) est admissible à cet aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Chapais accorde à 9133-7097 Québec Inc (IMBM-FONTECH) Inc une aide financière de 25 000\$ en vertu de l'article 92.5 de la LCM;

QUE cette somme soit versée conditionnement à l'obtention, par ladite compagnie, de l'aide financière demandée au ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE).

Mme la conseillère Madeleine Devin et M. le conseiller Pascal Dion votent contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-072

7.3.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VERSER À LA CDEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHAPAIS – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à verser une contribution annuelle de 12 500\$ audit programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est géré par la Corporation de Développement Économique de Chapais en vertu d'un protocole d'entente avec la Ville de Chibougamau daté du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'agent développement rural a été embauché le 24 mars 2008;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à verser la somme de 12 500\$ à la CDEC en guise de contribution de la Ville de Chapais pour l'année 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



08-04-073

7.3.3

RÉSOLUTION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS – AUTORISATION DE VERSER UNE PARTIE DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a budgété pour 2008 une subvention de 370 000\$ à être versée à la Corporation de Développement Économique;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a encore été versée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à verser à la Corporation économique une somme de 100 000\$.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-074

7.3.4

RÉSOLUTION – ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS)- PROGRAMME DE VILLAGE-RELAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accepté de présenter sa candidature dans le cadre du programme Villages-relais du ministère des transports en vertu de sa résolution 07-06-101;

CONSIDÉRANT QU'IL y a maintenant lieu de préparer notre dossier de candidature;

CONSIDÉRANT QUE le ministère accorde une subvention maximale de 40 000\$ pour l'élaboration du dossier de candidature payable comme suit :

- 50% de la subvention est versé lors du dépôt du diagnostic et
- 50% lors du dépôt du plan d'action;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE M. Laurent Levasseur soit autorisé à signer une entente entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Chapais permettant au Ministère des Transports de « verser directement à la municipalité le coût réel des honoraires professionnels sans excéder la somme de 40 000\$, sur présentation de pièces justificatives ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-075

7.3.5

RÉSOLUTION – DEMANDE DE CORRECTION D'ADRESSE – PROPRIÉTÉ DE MARTIN SOUCY

CONSIDÉRANT QUE le lot 1-121, propriété de M. Martin Soucy, utilise les numéros civiques 133 et 135, soit l'un pour le logement et l'autre pour le local commercial;

CONSIDÉRANT QUE le numéro civique 135 est déjà attribué au lot 1-120;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal M. Robert Bond;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU QUE le numéro civique 133 soit attribué au logement et le 133-A soit attribué au local commercial du lot 1-121.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



7.4 **VARIA**

08-04-076

7.4.1 **RÉSOLUTION – DEMANDE DE BARRETTE CHAPAIS – CORRIDOR ROUTIER DE LA ROUTE 3000**

CONSIDÉRANT QUE Barrette Chapais demande l'accord de la Ville de Chapais concernant la récolte du corridor routier de la route 3000;

CONSIDÉRANT QUE la route 3000 passe au sud du Lac Laura pour se raccorder au chemin du Lac Caven;

CONSIDÉRANT QUE le corridor routier de la route 3000 se trouve en bonne partie à l'intérieur des limites de la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais n'a pas d'objection à ce que le corridor routier de la 3000 (R-1013) soit enlevé de la couche numérique des affectations à l'intérieur de son territoire municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-077

7.4.3 **RÉSOLUTION – APPUI À FAUNENORD – MISE EN VALEUR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX EN JAMÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE FaunENord est un organisme à but non lucratif (OBNL) actif dans la région Nord-du-Québec et voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire réaliser un projet novateur, qui consiste en la *Mise en valeur des produits forestiers non ligneux en Jamésie*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touchera directement la Ville de Chapais, puisqu'une partie du projet est pressentie dans les limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet de garantir la pérennité de la ressource. Les méthodes de récoltes non destructives et la mise en valeur de l'habitat environnant. Le projet s'inscrit intégralement dans la vision de « Chapais Ville Verte ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut aussi constituer une valeur ajoutée au projet domiciliaire de la ville de Chapais.

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de développer une expertise régionale et unique sur les PFNL en milieu naturel et contrôlé (serre, mine, sous couvert forestier). Les serres peuvent bénéficier d'une source d'énergie propre et économique dont dispose la ville de Chapais : la géothermie.

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra la promotion et le développement régional des PFNL en milieu forestier, en serre et en mine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est porteur de visibilité pour la région, amenant création d'emplois et sentiment d'appartenance aux citoyens;



CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra une diversification économique dans la région ainsi qu'une appropriation de nos ressources naturelles.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie FaunENord pour la réalisation du projet de *Mise en valeur des produits forestiers non ligneux en Jamésie.*

08-04-078

7.4.4

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMPÉTITION DE SNO-CROSS CAMOPLAST DU 29 MARS

CONSIDÉRANT le succès de la compétition de sno-cross qui s'est tenue à Chapais le 29 mars dernier;

CONSIDÉRANT l'importance d'une telle activité pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs étaient M. Steeve Harvey et M. Jean-François Godbout;

CONSIDÉRANT QUE ces promoteurs se proposent de répéter cette activité l'an prochain;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais félicite les promoteurs Steeve Harvey et Jean-François Godbout et les encourage à réitérer l'expérience à chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-04-079

7.4.5

RÉSOLUTION – NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION EXCEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant du Conseil de ville au Conseil d'administration de la Fondation EXCEL;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE M. le conseiller Michel Lampron soit et est nommé représentant de la Ville de Chapais au Conseil d'administration de la Fondation Excel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.

Il est 20 h 40

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier